



AGENCE DU MIDI

Honoraires TTC TRANSACTIONS **à la charge de l'acquéreur**

De 1 à 50 000 €	10 %
De 50 001 à 100 000 €	8 %
De 100 001 à 160 000 €	7 %
De 160 001 à 300 000 €	6 %
De 300 001 à 400 000 €	5 %
+ de 400 000 €	4 %
Fond de commerce	10 %

Honoraires TTC LOCATIONS SAISONNIERES

Gestion : 8 % à la charge du mandant
Transaction : 30 % à la charge du locataire
– dont TVA en vigueur 20 %

Honoraires TTC ESTIMATION D UN BIEN

50 € TTC pour un appartement ou un terrain
100 € TTC pour une maison ou une villa

L'Agence du Midi est représentée par l'association nationale des médiateurs ANM CONSO
Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit, n'est dû avant la conclusion d'un contrat